

# RÉVISION DES PROGRAMMES ET SERVICES PATRIMONIAUX DE FREDERICTON

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2025

En juin 2023, le conseil municipal de Fredericton a adopté la Révision des programmes et services patrimoniaux de Fredericton. Il a chargé le personnel d'élaborer un plan de mise en œuvre d'une durée d'un an (2024), à soumettre pour approbation au Comité sur la vitalité économique, avant l'adoption finale des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Fredericton pour 2024.

Le plan de mise en œuvre de 2024 a permis de réaliser ou de lancer avec succès toutes les recommandations à court terme (sur un an) ainsi que toutes les recommandations en cours. Celui de 2025 commencera à concrétiser toutes les recommandations à moyen terme et poursuivra la réalisation de toutes les initiatives en cours, conformément à la Révision des programmes et services patrimoniaux.

Grâce à l'implantation efficace de ces recommandations ainsi que des recommandations à long terme à venir, la Ville de Fredericton va devenir un chef de file de la conservation du patrimoine, reconnue pour la protection des édifices et sites historiques importants, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens et visiteurs, présents et futurs.

### NOUVEL ARRÊTÉ SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DIRECTIVES DE CONCEPTION

- Élaborer un nouvel arrêté sur la conservation du patrimoine de la Ville de Fredericton ainsi que les nouvelles directives de conception correspondantes, conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine.

### STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE CONTINUE

- Mettre au point une stratégie pour maintenir un dialogue constant afin d'améliorer la communication, sensibiliser la population, favoriser la participation de toutes les générations, accroître la mobilisation et encourager les initiatives communautaires nécessaires à la conservation du patrimoine.

### ÉLABORER UN NIVEAU DE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE SANS CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE

- Élaborer et mettre en place un nouveau niveau intermédiaire de reconnaissance non réglementaire, conformément au nouvel arrêté sur la conservation du patrimoine de la Ville de Fredericton, destiné aux quartiers, secteurs, édifices et lieux patrimoniaux identifiés.
- À titre de projets pilotes, envisager d'accorder cette reconnaissance honorifique au quartier du débarcadère du traversier St. Mary's et, dans le cadre du Plan secondaire du noyau sud, considérer également certaines zones du quartier résidentiel ouest.

### ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE DÉSIGNER DES PROPRIÉTÉS DU CENTRE-VILLE

- Dialoguer avec les propriétaires et Downtown Fredericton Inc. au sujet de la désignation, en vertu du nouvel arrêté sur la conservation du patrimoine de la Ville de Fredericton, de certains pâtés de maison et immeubles intacts dans le centre-ville autour des rues Queen, King et York.

## INITIATIVES CONTINUES (À PARTIR DE 2025)

### COLLABORATION AVEC LES TITULAIRES DE DROITS ISSUS DES TRAITÉS ET DES PREMIÈRES NATIONS

- Collaborer avec les titulaires des droits issus des traités et des Premières Nations pour présenter l'histoire et le patrimoine des peuples autochtones dans ce qui est aujourd'hui la ville de Fredericton.
- Repérer des occasions d'intégrer les noms, la signalisation et la langue wolastoqey/wəlastəkwey, incluant une reconnaissance élargie du fleuve sous le nom de Wolastoq/Wəlastəkwey.

### RECONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DES DIFFÉRENTES COUCHES DU PATRIMOINE CULTUREL DE FREDERICTON

- Collaborer avec les groupes culturels et les organismes pour reconnaître, célébrer et mettre en valeur toutes les facettes du patrimoine culturel ainsi que les mouvements sociaux marquants, afin de raconter des histoires plus complètes.
- Reconnaître les édifices, les personnes et les lieux importants liés aux détenteurs des droits issus des traités et des Premières Nations, aux groupes culturels et aux mouvements sociaux.

### BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DES RESSOURCES PATRIMONIALES

- Créer et maintenir une bibliothèque numérique complète des ressources patrimoniales et autres documents liés au patrimoine, qui serait gérée par la Ville ou un autre organisme désigné, en s'appuyant sur des inventaires existants et vérifiés, et enrichie par des exercices de planification futurs.

### ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES AINSI QUE D'AUTRES GROUPES ET INSTITUTIONS CONNEXES

- En collaboration avec les groupes patrimoniaux et les parties prenantes, la Ville cherchera à renforcer ses relations et à établir des partenariats avantageux avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les écoles, les communautés religieuses ainsi que d'autres groupes et institutions concernés par les questions patrimoniales.